

## Confection des lames et polissage

Dans le but de rationaliser au mieux la production de lames minces et des lames polies, les personnes qui veulent en obtenir sont priées de se conformer aux indications suivantes :

### *Lames minces*

1. Les échantillons doivent offrir la possibilité de débiter un parallélépipède de 23 x 38 x 15 mm (talon) selon le gabarit installé sur la scie.
2. Pour toute roche posant des problèmes spéciaux (porosité, fracturation, forte schistosité), et nécessitant un collage avant sciage, prière de se renseigner auprès du responsable.
3. La dureté des talons d'une série doit être la plus homogène possible.  
Roche carbonatée non gréseuse = tendre  
Roche micacée = intermédiaire  
Roche quartzo-feldspathique = dure
4. Donner des **séries de 18 talons** correctement sciés, et pas plus de **2 séries à la fois**. Aucune nouvelle série ne sera effectuée avant réception des lames minces précédentes. La confection des lames se fera dans l'ordre d'arrivée des séries chez le préparateur, sauf cas exceptionnels. Des contraintes techniques peuvent en effet amener à échelonner la confection d'une ou plusieurs séries de lames dans le temps.
5. La numérotation des talons sera écrite au dos de ceux-ci, au feutre noir indélébile. Elle ira de 1 à 18.

### *Lames épaisses*

1. à 3. Voir ci-dessus
4. Donner **une** série de **3, 6, 9, 12, 15 ou 18** talons.
5. Préciser l'épaisseur souhaitée en fonction de l'usage :

|                       |                |
|-----------------------|----------------|
| - Microsonde          | 40-50 microns  |
| - Cathodoluminescence | 50-60 microns  |
| - LA-ICPMS            | 80-100 microns |
| - ...                 |                |

### *Polissage*

1. Sélectionner les lames épaisses destinés à être polies.
2. Donner de **1 à 6** lames au maximum.

Toute demande doit être accompagnée d'un formulaire dûment rempli. Celui-ci peut être téléchargé sur Internet (pages *IGP* ou *IMG*, rubrique « *équipements* »), ou obtenu au secrétariat (Anthropôle 4167) et chez le préparateur (Anthropôle 1060).

La partie A du formulaire est à remettre avec chaque série, et la partie B est à conserver. Une fois le travail effectué, la partie A sera déposée dans la boîte aux lettres sur la porte du local lames minces (1060).

Lausanne, le 27 novembre 2008

Laurent Nicod (Responsable Atelier Lames Minces)

Prof. Torsten Vennemann (Directeur IMG)

Prof. Peter O. Baumgartner (Directeur IGP)